



Escroquerie sofinco + vendeur canapé

Par **youps**, le **30/05/2009** à **23:43**

Bonjour,rnrnJ'ai détaillé mon problème ci-dessous.rnJe vous remercie vivement de votre aide car je me retrouve à ce jour à régler 2 fois mes canapés sans aucun recours. Je suis écoeurée. Que puis je faire? Quel courrier avec quels arguments pourrais je faire. Ont ils le droit d'utiliser un contrat qui a été annulé et non remplacé? C'est un cauchemard.rnrnJ'ai effectué un achat de 2 canapés auprès d'une société X le 25/10/2008, à 400 km de chez moi. Il nous a été proposé un crédit en 10 fois ss frais pour 1700 € (nous avons payé un acompte de 700€).rnLa livraison du canapé était prévue au mois de janvier 2009 et c'est mon mari qui devait y aller car en semaine je ne suis pas disponible. Le crédit étant à mon nom, le vendeur m'a fait signé un papier par anticipation pour indiquer que j'avais bien réceptionné la marchandise et que j'acceptais le paiement de l'organisme (je m'étais méfiée mais le vendeur m'a dit que je risquais rien)rnLe 30 Oct. nous recevions un courrier de la part de Sofinco qui nous adressait un nouveau contrat qui annulait l'autre, car ma date de naissance était erronée.rnAyant reçu de l'argent pr mon anniversaire, nous n'avons pas donné suite à Sofinco en sachant que passé le délai de 15 jours l'offre était caduque. Nous avons donc appelé la société nous ayant vendu le canapé afin de la prévenir que nous payerons le solde lors de la livraison du canapé. Au mois de janvier, mon mari est allé chercher les canapés et à régler les 1700 € en liquide et a demandé un reçu. Le vendeur à noter sur notre facture, "tout réglé le 15/01/09" a mis son nom, signé et mis le tampon de la société.rnLe 20 mars, ns avons reçu un courrier du vendeur de canapé qui nous indiquait qu'on ne leur avait toujours pas adressé le nouveau contrat signé et qu'on leur devait 1700€ et que sans réponse ils adresseraient le dossier au service contentieux. Nous leur avons adressé un courrier afin de leur dire notre incompréhension. Suite à cela le vendeur nous à appeler pour s'excuser et nous dire que la comptabilité s'était trompée.rnLe 6/04 nous recevions un courrier de Sofinco pour nous indiquer que notre financement était accepté et que le remboursement démarrerait le 5/05rnJ'ai téléphoné au vendeur qui nous a clairement fait comprendre que le liquide avait disparu et qu'il fallait que quelqu'un paie et il m'a pris de haut et m'a rapproché au nez. J'ai donc appelé et

écrit à Sofinco mais depuis RAS et je suis prélevée tous les mois